

CABINET

Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Courriel : [pref-decorations@tarn.gouv.fr](mailto:pref-decorations@tarn.gouv.fr)

**Médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC)**

La préfecture du Tarn a engagé une procédure de simplification active et de dématérialisation des demandes de médailles d'honneur régionales, départementales et communales.

Les candidats doivent impérativement **résider dans le département du Tarn.**

**Toutes les informations sont disponibles  
sur le site de la préfecture du Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).**

Vous trouverez ci-dessous les consignes pour **déposer en ligne** une demande de médaille d'honneur régionale, départementale et communale et joindre les pièces demandées.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, les élus locaux, les agents des offices publics de l'habitat (OPH) et les agents des caisses de crédit municipal. Pour les agents ayant effectué une carrière mixte (public et privé) il faut demander une médaille d'honneur du travail.

Avant de commencer un enregistrement, il est nécessaire de vérifier que le candidat relève bien de cette médaille (MHRDC) et de se munir du **N° SIRET de l'employeur** (N° à 14 chiffres).

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur (réalisé par l'employeur) est accessible depuis le portail « Demarches Simplifiées », à l'adresse suivante :

**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>**

**Un guide pratique est disponible sur ce site.**

**Prérequis informatique**

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

| Navigateur        | Version minimum |
|-------------------|-----------------|
| Chrome            | 50              |
| Firefox           | 50              |
| Internet Explorer | 10              |
| Safari            | 10              |

NB : en cas de problème, il vous est possible de contacter le service instructeur de la préfecture du Tarn par messagerie électronique : **[pref-decorations@tarn.gouv.fr](mailto:pref-decorations@tarn.gouv.fr)**

## Connexion au portail « Demarches Simplifiees ».

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

**La partie gauche**  
rappelle le nom de la médaille  
et résume les conditions d'attribution

**La partie droite**  
permet la connexion

demarches-simplifiees.fr

Vous devez vous connecter ou vous inscrire pour continuer.

Fermer

**Médaille d'honneur Régionale,  
Départementale ou  
Communale - Collectivités**

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal. C'est la nature des services effectués qui importe et non le statut des agents des collectivités territoriales (contractuels, auxiliaires, vacataires).

Conditions d'attribution :

1) La durée des services :  
La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons :  
Argent, accordé après 20 ans de services,  
Vermeil, accordé après 30 ans de services,  
Or, accordé après 35 ans de services.

Chacun de ces échelons ne peut être obtenu que successivement; un délai d'une année doit s'écouler entre deux échelons.

Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ? (1) [Créer un compte](#)

**Connectez-vous**

Email (2)

Mot de passe

8 caractères minimum

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)

[S'identifier avec FranceConnect](#) (3)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

### POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

## Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.**

Après la connexion au portail « démarches simplifiées », un nouvel écran vous permet :

À gauche,

de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

*Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran*

The screenshot shows the website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo of the French Republic, the URL 'démarches-simplifiées.fr', and the word 'Dossiers'. A search bar contains 'Numéro de dossier'. A green bar indicates 'Connecté.'. The main content area is split into two columns. The left column features the French Republic logo and the text 'Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below this is the heading 'Médaille d'honneur' followed by a paragraph explaining the award and a list of four levels: silver (20 years), vermeil (30 years), gold (35 years), and grand gold (40 years). The right column has a rounded box titled 'Identifier votre établissement' containing a text input field for 'Numéro SIRET à 14 chiffres' and a blue 'Valider' button.

A droite,

De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

#### 4) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. **Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.**

demarches-simplifiees.fr    Dossiers    Numéro de dossier

## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.  
Ces informations seront jointes à votre dossier.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET    Continuer avec ces informations

Pour changer de numéro de Siret

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.